

## **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 25 janvier 2016, a adopté les règlements suivants :**

- 16-014**      **Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles**
  
- 16-015**      **Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour le financement de travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées sur le réseau routier**
  
- 16-016**      **Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation des passages inférieurs du réseau routier artériel**

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 février 2016. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 26 février 2016

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon